

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019
Rapporteur :
Madame Catherine LE FLOC'H**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019 (accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de servitude ENEDIS Zone d'Activité de Ti Lipig à Pluguffan

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la ZA de Ti Lipig Quimper Bretagne Occidentale consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS une servitude de passage de canalisation souterraine sur des parcelles lui appartenant.

Afin de pouvoir procéder à des travaux du réseau électrique de distribution publique, Quimper Bretagne Occidentale autorise, sur des terrains lui appartenant, au profit d'ENEDIS l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur les parcelles cadastrées section AN numéros 119, 136 et 137, située au lieudit Keraotred Vihan à Pluguffan,

Aux termes de la convention, les frais sont supportés par ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention et acte notarié à intervenir.